

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Prise de commande

1 Toute commande implique son acceptation des présentes conditions de vente.
2 Pour commander il suffit de remplir le formulaire de contact en cochant la case "commande".
Ensuite donnez la catégorie de l'article, sa référence, etc... Les commandes passées ne sont effectives qu' à la réception du paiement du Client.

N'HESITEZ PAS A NOUS TELEPHONER, NOUS AIMONS VOUS CONSEILLER AU MIEUX.

Paieiment

Le Client peut choisir de payer à la commande par chèque, mandat poste, ou espèces. (l'espèce voyageant à la seule responsabilité de l'expéditeur). Il peut aussi choisir de payer à la livraison en contre remboursement.

En cas de paiement par chèque bancaire , joindre la photocopie recto/verso de votre pièce d'identité.
Il est convenu que tous produits livrés ne deviendront la propriété de l'acquéreur qu'après paiement de l'intégralité du prix convenu (loi 80-335).

Mode et délai de livraison

1 La livraison est effectuée par la Poste (colissimo recommandé) ou une entreprise de transport(comme TNT)
2 la remise du produit est faite à l'adresse indiquée par le Client au moment de sa commande.
3 les délais de livraison peuvent varier en France. Pour l'étranger, veuillez nous contacter par mail ou par téléphone 0243681103.

FRAIS DE PORT:

Les frais de transport sont calculés selon le poids, la taille du colis et la destination.

Retour du produit

Le Client a la possibilité conformément à l'article L-121-16 du code de la consommation de retourner à ses frais le produit auprès du Marchand dans un délai de sept jours à compter de sa livraison pour échange ou remboursement.

Responsabilité / Réclamations

Le Marchand est le seul responsable du contenu de son offre.

Le Marchand est le seul à être habilité à traiter les réclamations ou litiges relatifs au produit vendu, à sa livraison ou à son paiement.

Les réclamations se font à l'adresse suivante:

SARL ARTISAN DU CUIR M.BRY
94 Avenue de Paris
53940 SAINT BERTHEVIN

Preuve de transactions

Les données enregistrées pour la vente du produit, commande écrite envoyée avec le moyen de paiement, et écrits bancaires sur le compte du Marchand constituent la preuve de l'ensemble des transactions commerciales.